

AFRIQUE : LES COUPS D'ETAT REVIENNENT

PAR ELY OULD NAVA, JOURNALISTE

Après la fièvre des indépendances précoces durant les années 60, ce fut le tour des coups d'Etat qui se sont succédés pour déloger des régimes dictatoriaux au service du néocolonialisme et les faire remplacer par des juntes militaires. Et l'Afrique plonge des décennies durant sous les pouvoirs d'exception.

Les années 80, le continent noir est frappé par "l'épidémie" de la démocratie ; on accourt vers les urnes pour choisir son président favori qui n'est souvent rien d'autre que l'ancien dictateur ayant bradé la tenue militaire contre le costume civil tout en gardant sa pratique dictatoriale.

L'Egypte, le Ghana, le Nigeria, le Niger, le Liberia, le Sierra Leon, l'ex Haute Volta (Bourkina Fasso), la Côte d'Ivoire, la Syrie avec Hafez AL Assad, le Zaïre, la Libye, le Congo-Brazzaville, le Soudan, l'Ethiopie, l'Ouganda, le Mali, la Gambie et la Mauritanie ne sont que quelques exemples parmi tant d'autres.

Déjà en Egypte, en 1954, le groupe d'officiers du général Nefis donna le coup d'envoi pour l'avènement des révolutions de Palais en Afrique et dans le monde arabe. Par la suite c'est Jamal Abdel Nasser lui-même qui prendra le commandement du nouveau régime militaire au Caire.

Il publia une sorte de recette pour réussir un coup d'Etat sous le titre de "Philosophie de la révolution".

Il a été établi à travers cette œuvre de Jamal Abdel Nasser que tous les coups d'Etat passés ou à venir reposent sur les éléments essentiels suivants :

- Si l'exécution du putsch se fait par les militaires, l'idée elle-même vient souvent d'un civil.

- Un coup d'Etat ne se passe jamais dans un pays où tout va bien, autrement dit il faut provoquer une crise politique, économique ou sociale ou les trois à la fois conduisant à un ras le bol général et à une situation d'impasse.

- Il faut limiter au minimum le nombre d'instigateurs pour éviter les fuites éventuelles.

- Il faut prendre le régime en place par surprise en neutralisant tous les officiers et sous-officiers susceptibles d'être loyalistes au régime à descendre.

- Il faut occuper tous les points névralgiques du pays à savoir le radio, la télévision, le palais présidentiel etc...

- Il faut éviter au maximum le carnage pour ne pas être condamné par l'opinion internationale.

- Il faut assurer la sécurité des personnes physiques et morales et des biens des étrangers sur l'ensemble du territoire et se proclamer en sauveurs de la Nation.

Une fois installés au pouvoir, les nouveaux auteurs doivent être en connivence avec une ou deux puissances étrangères pour limiter leur isolement diplomatique immédiat.

Au-delà des premières condamnations de principe, la pratique du droit international par l'Occident en matière de reconnaissance du nouveau régime repose sur les éléments suivants :

- Les auteurs doivent faire preuve de capacité de maintien de l'ordre et de la sécurité sur au moins 90% du territoire national.

- Fournir la preuve qu'ils ne mettent pas en cause les engagements bilatéraux et internationaux du pays qui leur sont antérieurs

- Assurer le respect et l'intégrité physique et morale des personnes étrangères installées dans le pays.

Une fois ces éléments réunis, les Etats occidentaux commencent à accorder leur reconnaissances progressives et selon leurs intérêts dans le pays considéré. Il faut bien se rappeler ici ces phrases de W. Churchill en la matière : "Nous n'avons pas d'amis permanents nous n'avons pas d'ennemis permanents mais nous avons des intérêts permanents".

L'ancien régime déstitué est vite oublié quelque soit par ailleurs la durée de son règne et le réseau de relations confiantes qu'il croyait avoir tissées sur le plan international. On ne trouve désormais les traces du régime déchu que dans les archives rarement consultées.

Les nouveaux maîtres aussi illégitimes soient-ils, volent la vedette.

Les puissances étrangères qui ont des intérêts dans le pays qui abrite ce coup de force font appel à des spécialistes pour les éclairer sur le passé, le présent et les intentions actuelles du nouvel homme fort du régime militaire en place.

Chaque propos des membres de la nouvelle junta militaire est passé au crible pour bien cerner les actes à venir ou déceler une faille quelconque ou signe de division parmi les officiers au pouvoir.

Un pays étranger peut même encourager le remplacement de l'homme fort du nouveau régime par un autre en vue de protéger ses intérêts, ce qui conduit souvent à une succession de coups d'Etat sans fin (l'exemple de la Guinée Bissau est édifiant à ce sujet).

Les putschistes ne tiennent pas souvent la promesse de première heure selon laquelle ils ne restent pas au pouvoir et le remettent aux civils le plus tôt possible via des élections pluralistes libres et transparentes.

L'actuel régime militaire en Mauritanie semble vouloir donner une belle leçon en la matière qui sera en bonne page dans l'histoire politique de l'Afrique en dépit de la condamnation intempestive de l'organisation de l'Union africaine (OUA) conformément à ses textes et principes suranés.

Sekhou Touré, parlant de l'OUA, n'est-il pas dit que cette organisation n'est qu'un petit syndicat de chefs d'Etat eux-mêmes issus de coups d'Etat, lesquels syndicats font tout pour se protéger contre les coups d'Etat ?

Depuis le 03 Aout 2005, les partis politiques en Mauritanie, les syndicats, les ONGs et les citoyens les plus ordinaires (Ely bouha Ould Ousini, le parti des verts, même l'internaute SDF hermaphrodite X Ould Y, etc...) sont intimement associés à toute la vie politique, économique, sociale, culturelle et judiciaire dans le pays.

Il y a une volonté tangible d'asseoir des institutions démocratiques et une justice indépendante pour tous.

L'occasion inespérée est maintenant offerte aux partis politiques et au peuple

mauritanien de choisir librement, loin de toute pression ou fraude, ceux qui vont diriger le pays dans moins de deux ans.

Il appartient désormais aux hommes politiques mauritaniens d'être à la hauteur pour ne pas décevoir le peuple, pour le bon déroulement du prochain calendrier électoral (municipales, législatives et présidentielles).

Il faut toujours avoir à l'esprit que la participation n'implique pas la victoire. Il faut également savoir perdre comme il faut savoir gagner. Ce n'est pas parce qu'on perd qu'il a eu forcément l'élection truquée. Les candidats sont nombreux pour des sièges limités.

Seul le libre choix du peuple tranche et il faut s'y accoutumer dès à présent avant la fin du stade transitoire que nous allons vivre deux années durant et qui sera marqué par le dialogue et la concertation francs et directs.

Mener à bien la transition démocratique est certes une priorité mais arrêter le pillage de toutes nos ressources doit être l'autre priorité du CMJD.

Malheureusement, ce n'est pas encore le cas parce que tout le monde est aujourd'hui blanchi (les prédateurs des établissements publics circulent en toute impunité), surtout les opérateurs du secteur de la pêche industrielle qui ont saboté la ressource et trahi la Nation.

Le peuple mauritanien attend encore des signes forts du conseil militaire pour la justice et la démocratie (CMJD), pour montrer que l'époque de la gabegie appartient au passé.

Les observateurs déplorent également chez le CMJD, la survivance de la pratique de l'ancien régime en matière de nominations aux fonctions civiles et militaires de l'Etat.

En effet, on constate malheureusement encore aujourd'hui que le CMJD

continue exactement la même politique de dosage tribal que le PRDS, ex-parti au pouvoir pratiquait en partant du directeur aux membres du gouvernement eux-mêmes. Dans les selons de Nouakchott, tout le monde est sidéré de voir la Mauritanie du 03 Aout 2005 rééditer les pratiques de l'ancien régime consistant à partager le gâteau entre les régions et les tribus.

Les nominations qui se sont opérées depuis cette date allant du poste "transitoire" du directeur général des douanes, en passant par les différents établissements publics jusqu'aux postes des secrétaires généraux de ministères ont suivi la même logique de partage régional ou tribal des hautes fonctions de l'Etat préconisée par l'ancien régime pendant plus de 20 ans.

La poursuite d'une telle politique de dosage constitue un préjudice et une entrave au développement économique et social du pays parce qu'elle prive la Mauritanie des grandes compétences des diplômés au chômage et qui sont marginalisés parce qu'ils ne pratiquent pas le clientélisme tribal.

Il est grand dommage que les journées historiques de concertation que le CMJD vient d'organiser au palais des congrès de Nouakchott sur les rapports des commissions de la transition démocratique, de la bonne gouvernance et de la réforme de la justice, ont passé sous silence cette question aussi néfaste qu'est la pratique du dosage tribal ou ethnique pour l'accès aux fonctions de l'Etat. Les rapports eux-mêmes l'ont ignoré mais ce n'est pas là une raison pour les partis politiques et la société civile de faillir à leurs responsabilités. Dommage pour les journées de concertations parce que c'est leur seule erreur.